



ÉDITION 2019

L'OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE DU PAYS DE LORIENT

Contacts :

Hélène BOUTELOUP
02 97 12 06 48

Directeur de la publication : Philippe LEBLANCHE
ISSN 2118-1632



INTRODUCTION

Le pays de Lorient porte une ambition forte en matière de développement et de valorisation de l'activité et des espaces agricoles. Cette ambition trouve sa traduction tant dans le SCoT du pays de Lorient que dans la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du pays de Lorient.

D'une part, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comporte des orientations fortes en matière de sécurisation du foncier agricole, notamment par le biais de l'identification et la délimitation d'espaces agricoles protégés dans les espaces soumis à une pression urbaine intense, en prévoyant une très forte réduction de la consommation d'espace, et en localisant au mieux les capacités de développement urbain. Par ailleurs, il organise le développement du territoire pour une meilleure valorisation de la Trame Verte et Bleue au sein de laquelle l'agriculture trouve toute sa place.

D'autre part, la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du pays de Lorient constitue le "pacte" local et multi-partenarial destiné à préserver et valoriser l'agriculture locale et ses productions. La Charte confirme avec force la volonté partagée de préserver une agriculture forte depuis 2000, avec une composante spatiale volontariste (foncier), une dimension d'attractivité et de durabilité du territoire, et une vision économique dans le domaine de l'emploi et de l'alimentation, dans le cadre notamment du Projet Alimentaire Territorial de Lorient Agglomération, labellisé Programme National d'Alimentation (PNA) par le Ministère de l'agriculture et l'Ademe en 2017.

L'observatoire de l'agriculture fait partie intégrante de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation. Par ailleurs, l'évaluation tous les 6 ans de la mise en œuvre du SCoT implique également une observation régulière de la place de l'agriculture sur le territoire. À ce titre, AudéLor a été missionnée pour observer et évaluer la consommation annuelle d'espace par l'urbanisation et en particulier la consommation des terres agricoles.

Cet observatoire a été élaboré en partenariat par AudéLor et la Chambre d'agriculture à la demande de Lorient Agglomération. Afin de l'enrichir et de partager les objectifs et

modalités de l'observation, l'observatoire est piloté par un comité rassemblant la Chambre d'agriculture, Lorient Agglomération, la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan, la SAFER Bretagne, le Conseil de Développement du pays de Lorient.

Les données traitées par AudéLor et la Chambre d'agriculture ont été fournies par la Chambre d'agriculture, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), la FRAB (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) et les services fiscaux. L'ensemble de fiches ici proposées rassemble des indicateurs définis dans le cadre du premier observatoire de l'agriculture réalisé en 2013, complétés de nouveaux indicateurs déterminés par le comité de pilotage en 2018. L'objectif est de faire le point sur les dynamiques agricoles observées depuis 2013, ainsi que sur le contexte local au sein du Morbihan et de la Bretagne.

Cet observatoire 2019 porte sur 30 communes constituant le territoire du SCoT du pays de Lorient, qui réunit Lorient Agglomération et la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan. Le prochain observatoire sera étendu au périmètre de Quimperlé Communauté (16 communes), qui s'inscrit désormais dans le nouveau pays de Lorient.

Nous avons la conviction que la filière agricole est une chance pour notre territoire, de par sa place dans notre économie mais aussi pour les valeurs écologiques et paysagères qu'elle confère à ce territoire et ses habitants, et bien entendu pour la diversité, la qualité et l'accessibilité de notre alimentation.

L'observatoire est aussi là pour nous rappeler régulièrement la valeur de l'agriculture et des espaces agricoles, mais aussi pour nous permettre de fonder nos analyses et actions communes sur des indicateurs objectifs et partagés.

Jean-Marc Le Clanche et Tristan Douard



L'agriculture
du pays
de Lorient

**1 100 emplois
agricoles en
2017 soit 1,3%
des actifs**

**537
entreprises
agricoles
en 2017**

**2 963 salariés
de l'industrie
agro-alimentaire
en 2017**

**32 880 ha
de Surface
Agricole Utile
en 2017 soit 38 %**

LE TERRITOIRE

Pays de Lorient

- Lorient Agglomération
- Communautés de Communes
de Blavet Bellevue Océan

Source : AudéLor



LA SURFACE AGRICOLE

SAU = 38% DU PAYS DE LORIENT EN 2017

- 1,3% PAR AN DE SAU EN 10 ANS SOIT 440 HA

La SAU du pays de Lorient couvre 32 880 ha en 2017, ce qui représente 38% de la superficie du territoire. Entre 2007 et 2017, la SAU du territoire a perdu 12%, soit 1,3% par an en moyenne de surface pendant les 10 dernières années, ce qui représente environ 440 hectares par an.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte historique de perte de la SAU : le Recensement Général Agricole (RGA) recense une perte de l'ordre de 10% de la SAU sur le territoire entre 1988 et 2010. Ces baisses sont similaires sur les autres territoires.

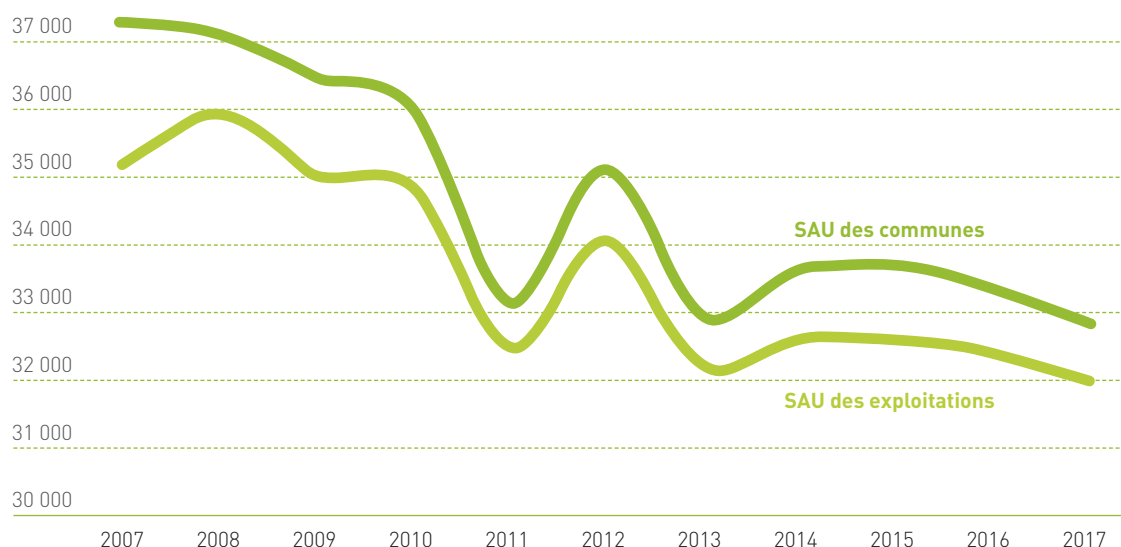
La SAU des communes est supérieure à celle des exploitations, car une partie des terres agricoles est exploitée par des exploitant•e•s situé•e•s en dehors du pays de Lorient.

La SAU diminue depuis de nombreuses années mais les baisses brutales observées en 2011 et 2013 sont liées au fait que lorsqu'une exploitation cesse son activité, la structure ou les terres ne sont pas forcément reprises dans l'année.

Cette perte de SAU est liée à plusieurs causes : artificialisation des surfaces, mais aussi rétention foncière, activités de loisirs, friches, etc. L'indicateur suivant a pour objectif d'identifier la nature des espaces consommés par l'urbanisation entre 2004 et 2013.

Évolution de la SAU du pays de Lorient

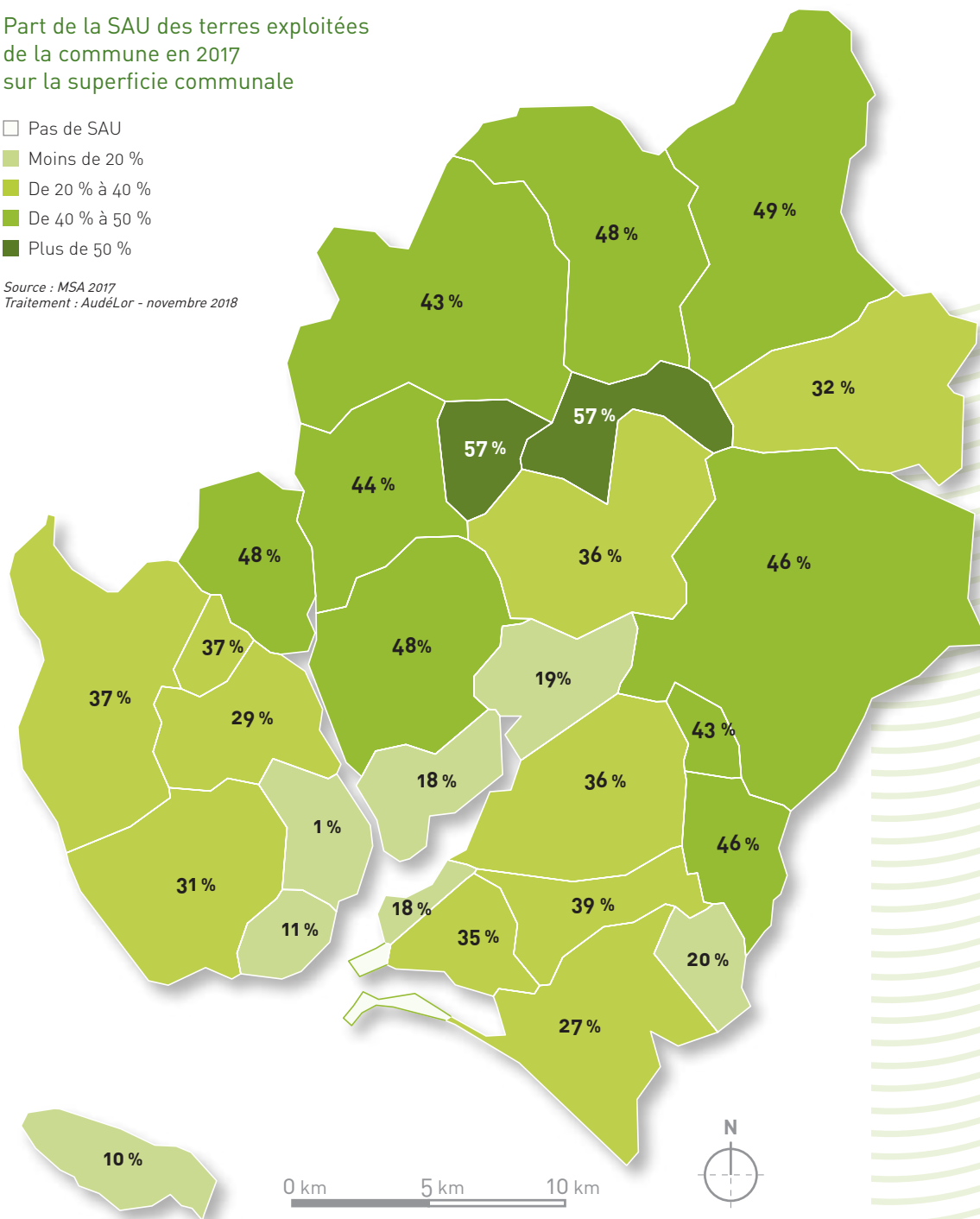
Source : MSA
Traitement : AudéLor



Part de la SAU des terres exploitées
de la commune en 2017
sur la superficie communale

- Pas de SAU
- Moins de 20 %
- De 20 % à 40 %
- De 40 % à 50 %
- Plus de 50 %

Source : MSA 2017
Traitement : AudéLor - novembre 2018



LA SURFACE AGRICOLE

60 HA PAR EXPLOITATION EN 2017

En 2017, les exploitant·e·s ayant déclaré des surfaces à la PAC possèdent en moyenne 60 hectares sur leur ferme.

La surface moyenne des exploitations en 2000 était de 32,6 hectares, contre 47,0 en 2010 d'après le RGA.

Sur le pays de Lorient, quasiment 4 hectares sur 10 sont consacrés aux prairies, ce qui est cohérent avec la dominante laitière de notre territoire. Le maïs et les céréales représentent respectivement 27% et 24% de la SAU déclarée à la PAC.

Les légumes concernent 4% de la SAU déclarée. Cependant, toutes les fermes du territoire ne font pas de déclarations PAC, en particulier celles qui ont pour activité dominante le maraîchage.



POINT MÉTHODOLOGIQUE

Ces données de SAU sont issues des données de la MSA, en séries chronologiques, ce qui permet de suivre son évolution. Le Recensement Général Agricole (RGA) est une enquête décennale, fournissant un portrait de l'économie agricole, pour l'ensemble des exploitations. Les données portent sur les cultures, l'élevage, la diversification, l'emploi, etc.

SAU du pays de Lorient en 2017

Occupation du sol dominante de la commune

- Prairies
- Maïs
- Céréales

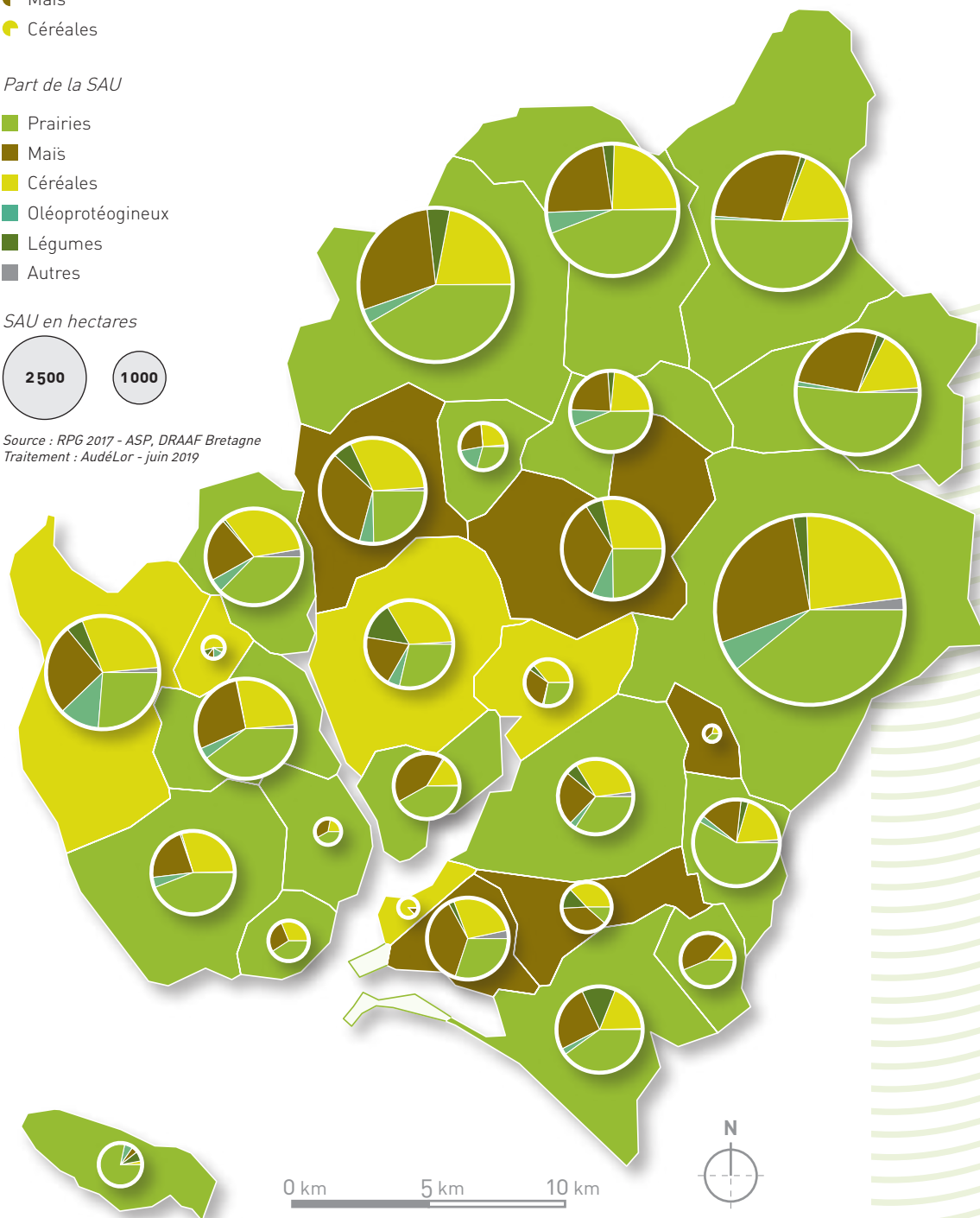
Part de la SAU

- Prairies
- Maïs
- Céréales
- Oléoprotéogineux
- Légumes
- Autres

SAU en hectares



Source : RPG 2017 - ASP, DRAAF Bretagne
Traitement : AudéLor - juin 2019



LE FONCIER AGRICOLE

72 HA PAR AN D'ESPACES AGRICOLES CONSOMMÉS PAR L'URBANISATION ENTRE 2004 ET 2013

Entre 2004 et 2013, on constate que l'urbanisation a consommé 637 hectares d'espaces agricoles et 318 hectares d'espaces naturels. Les deux tiers des espaces consommés par l'urbanisation sont des espaces agricoles. Cela représente 72 ha d'espaces agricoles consommés par an sur le territoire, soit 0,2% de la SAU du territoire.

La consommation d'espace a été également observée à l'échelle bretonne, sur la base des données de l'enquête Teruti-Lucas par la DRAAF Bretagne. Entre 2010 et 2015, plus de 3260 hectares ont été consommés en moyenne chaque année en Bretagne soit 0,2% de sa SAU également.

Au total, l'urbanisation a consommé 955 ha d'espaces agricoles et naturels entre 2004 et 2013 sur le pays de Lorient soit 106 ha/an, ce qui est cohérent avec la consommation d'espace observée par AudéLor, avec 90 ha/an en moyenne entre 1999 et 2016. Celle-ci n'est pas linéaire, on observe un ralentissement de la consommation d'espace depuis 2009, avec un rythme moyen annuel de 58 ha entre 2009 et 2016, contre quasiment le double avec 116 ha/an entre 1999 et 2009.

La différence s'explique notamment par le fait que certains espaces ont été considérés comme agricoles ou naturels en 2004, alors qu'ils étaient situés au sein d'une centralité urbaine. Généralement sans usage, ces espaces sont considérés comme transitoires.

En effet, ces espaces étaient le plus souvent agricoles, puis dès lors qu'ils sont au sein d'une centralité, ils perdent leur usage et seront a priori urbanisés dans les années à venir. Ces espaces transitoires sont ainsi difficiles à interpréter sur l'orthophotographie et à catégoriser. Une estimation plus fine pourra être réalisée avec une troisième période d'analyse.

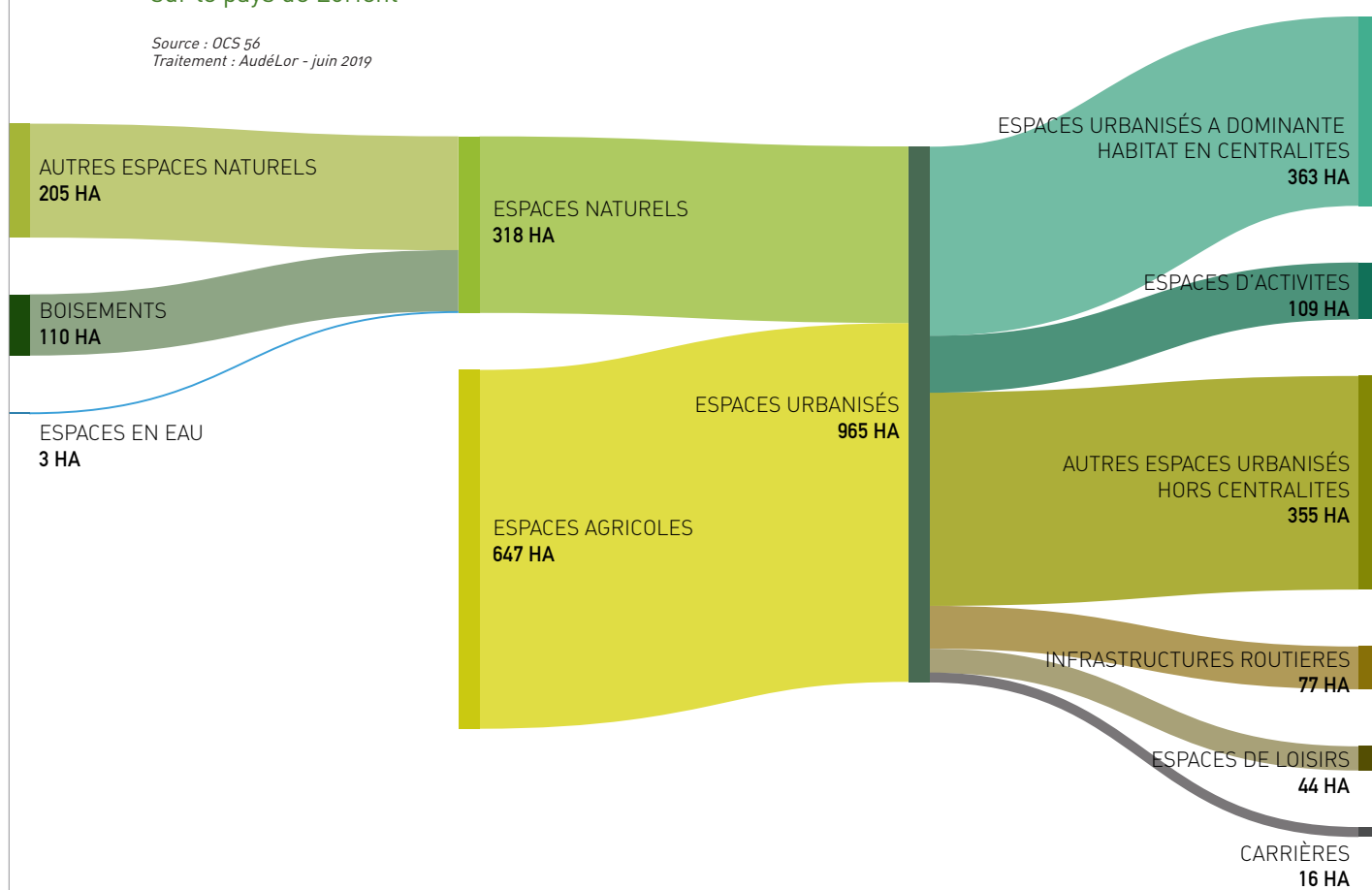
Les 965 hectares urbanisés entre 2004 et 2013 concernent majoritairement de l'urbanisation à dominante d'habitat, soit en centralités (363 ha, environ 40 ha/an) soit en dehors (355 ha, environ 39 ha/an). Les principales zones d'activités ont consommé 109 hectares entre 2004 et 2013, soit environ 12 ha par an. Les infrastructures routières ont consommé 77 ha en neuf ans, tandis que les espaces de loisirs ont artificialisé 44 hectares, et les carrières 16 ha.

L'analyse de la consommation d'espace sur le pays de Lorient entre 1999 et 2016 a également mis en évidence des rythmes de croissance similaires :

- ▶ 12 ha/an dans les principales zones d'activités, avec un rythme relativement constant
- ▶ 35 ha/an hors centralités, avec moins de 25 ha/an en moyenne après 2009 contre plus de 60 ha avant 2009

Caractérisation des espaces artificialisés entre 2004 et 2013 sur le pays de Lorient

Source : OCS 56
Traitement : AudéLor - juin 2019



POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les données utilisées sont celle de l'occupation des sols réalisée à partir de l'orthophotographie du territoire en 2013 et en 2004 (OCS 56 – IGN/Megalis). Les espaces urbanisés correspondent aux terres dédiées à l'habitat et aux activités, aux infrastructures de transports, les espaces de loisirs et les carrières. Ils comprennent également les jardins et espaces verts, mais également les délaissés routiers ou encore les plans d'eau consacrés à l'extraction. Les espaces naturels regroupent les espaces boisés, les espaces en eau et les espaces naturels mixtes.



AudéLor
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la perrière
56324 Lorient cedex
02 97 12 06 40

www.audelor.com



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Pour télécharger
les communications
d'AudéLor : www.audelor.com

